



AVIS AUX MÉDIAS

Le 29 septembre 2006

Les auditions de témoins commenceront la semaine prochaine dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall

(Cornwall ON) L'Enquête publique sur Cornwall commencera à entendre les témoignages des victimes et victimes supposées (auditions de témoins) la semaine prochaine.

Dès 14 h, le mardi 3 octobre, le public entendra les remarques préliminaires du juge G. Normand Glaude, commissaire de l'Enquête publique sur Cornwall, ainsi que les déclarations préliminaires de tous les avocats avant les auditions de témoins de la Phase I.

Les auditions de témoins vont débiter tout de suite après les déclarations préliminaires. Il est prévu qu'elles débiteront le mercredi après-midi ou le jeudi matin. Les auditions de témoins se dérouleront pendant tout le mois.

Il est rappelé aux membres des médias que des modifications ont été apportées au protocole des médias concernant les témoins et leurs témoignages durant les auditions. Le protocole réglemeta également les questions de confidentialité liées aux audiences à huis clos, l'interdiction de publication des noms et des témoignages, les avis aux médias concernant la tenue d'audiences à huis clos et l'interdiction des demandes de publication.

Il est également conseillé aux membres des médias de consulter le protocole qui est affiché sur le site Web de l'Enquête, sous la rubrique « Médias », ainsi que les Règles de procédure, en particulier l'article portant sur la confidentialité, pour tout ce qui concerne les témoignages durant cette partie des audiences.

Le calendrier des audiences de l'Enquête est affiché sur le site Web de l'Enquête, à www.enquetecornwall.ca. La liste des témoins est régulièrement mise à jour. En outre, le calendrier des audiences pour 2007 figure également sur le site de l'Enquête. Veuillez noter qu'à partir du 4 octobre 2006, les audiences débiteront à 9 h 30, au lieu de 10 h, comme annoncé précédemment.

- 30 -

Renseignements :

G-4 Communications
(613) 244-5777 ou (613) 294-5679